



Quant aux priorités de la Conférence, l'élimination de toutes les armes de destruction massive est un objectif central du processus de contrôle des armements et de désarmement. Ainsi donc, vos efforts en vue de négocier une interdiction complète des armes chimiques sont à juste titre prioritaires. La confirmation officielle par le Secrétaire général des Nations Unies du recours répété aux armes chimiques dans la guerre du Golfe — ce que le Canada condamne vigoureusement — et les rapports faisant état des tentatives d'autres pays pour acquérir de telles armes ne peuvent que nous sensibiliser davantage encore à l'urgence de réaliser des progrès à cet égard. Le Canada ne préconise pas de détourner les efforts de la négociation d'une interdiction complète pour les faire porter sur un examen distinct du problème de la prolifération. Cela dit, le Canada reste conscient du problème et c'est pourquoi il a porté à 14 le nombre de produits chimiques d'exportation contrôlée; et, en consultation avec plusieurs autres pays, il a décidé d'inscrire un nombre plus grand de produits chimiques sur la liste d'alerte.

Dans le contexte du processus de négociation d'une interdiction globale des armes chimiques, plusieurs développements heureux se sont produits durant la session actuelle de la Conférence. Ainsi, la délégation des États-Unis a apporté une clarification importante à sa position au sujet des possibilités d'application d'un traité à des systèmes sociaux différents. La délégation soviétique, pour sa part, a présenté de nouvelles propositions de fond positives relativement à certains aspects de la vérification d'un traité, propositions que mon gouvernement espère voir complétées bientôt par de nouvelles propositions portant sur d'autres aspects de la vérification. Le gouvernement canadien espère également que l'importante initiative récente du Royaume-Uni aidera à rapprocher les positions sur la question épineuse et vitale de la vérification par mise en demeure. Sous la direction énergique et très compétente de son président, le Comité spécial a progressé un peu plus vers la solution de quelques-unes des questions techniques les plus difficiles. À titre de contribution à l'effort collectif, la délégation canadienne a présenté deux documents de travail. L'organisation par les Pays-Bas d'un atelier sur la vérification de la non-production et la participation nombreuse à ce colloque sont encourageants.

Il importe de maintenir cet élan, notamment par le travail entre les sessions dans la mesure du possible.

La question de l'interdiction des essais nucléaires a, avec raison, continué d'occuper une place prédominante dans les activités de la Conférence. La négociation de l'interdiction complète des essais nucléaires demeure l'un des objectifs fondamentaux du gouvernement canadien. C'est pourquoi nous avons été déçus que l'on ne puisse parvenir à un accord sur le mandat à confier à un organisme auxiliaire dans ce dossier, ce qui aurait permis de préparer concrètement la négociation. Néanmoins, la session a produit certains résultats positifs. Nous avons pris bonne note de la récente déclaration soviétique, qui témoigne d'une attitude conciliante pour ce qui est des questions techniques et institutionnelles relatives à l'établissement et au fonctionnement d'un réseau mondial de surveillance sismologique. Nous sommes également heureux de voir que des experts de l'URSS et des États-Unis discutent de questions relatives aux essais nucléaires. L'appel de l'Australie en faveur d'une décision visant à établir un réseau international de stations sismologiques va dans le sens du désir que le Canada nourrit depuis longtemps, de voir élaborer des moyens fiables de vérifier le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Les membres de la Conférence savent que nous travaillons à améliorer notre ensemble de sismographes dans les Territoires du Nord-Ouest, que nous avons commandé des recherches connexes et que nous tiendrons à Ottawa, à l'automne, un atelier technique auquel participeront, espérons-nous, de nombreux membres. Le Canada estime qu'une approche progressive sera nécessaire pour qu'une interdiction complète des essais nucléaires devienne réalité. Nous avons l'intention de continuer à travailler énergiquement dans ce but à la Conférence et dans d'autres instances.

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est l'une des principales priorités du Canada. Ce point de l'ordre du jour de la Conférence mérite qu'on y consacre une attention et des efforts particuliers. Tout comme l'année dernière, le Canada a présenté un document de fond destiné à faciliter l'étude du droit international pertinent et la nécessité éventuelle de le compléter par des mesures négociées.

Nous avons également commandé des recherches poussées sur la possibilité d'utiliser les techniques actuelles pour la vérification dans l'espace. Nous nous proposons de rendre plus accessibles les résultats de cette recherche.

Il est regrettable qu'on ne se soit pas mis d'accord sur le mandat d'un organisme auxiliaire chargé de la question de l'espace extra-atmosphérique avant d'en arriver au milieu de la session de 1986. Par suite, pour une deuxième année consécutive, la moitié seulement de la session a pu être consacrée à des délibérations sur des questions de fond. Une fois le mandat convenu, l'ensemble des discussions a été marqué au coin de la sobriété et de la réflexion. Du point de vue du Canada, le mandat existant fait la preuve de son utilité.

La Conférence sur le désarmement est en outre engagée dans une négociation qui a pour objet d'interdire les armes radiologiques, qui n'existent heureusement pas encore à notre connaissance. Mon gouvernement reconnaît qu'on s'inquiète davantage, depuis l'accident tragique de Tchernobyl, des conséquences éventuelles des attaques contre les installations nucléaires civiles. Il espère que l'on s'entendra rapidement sur la meilleure manière de s'attaquer à ce problème, afin d'éviter que ne soit indûment retardée l'adoption d'une interdiction des armes radiologiques.

Malheureusement, les résultats concrets de la Conférence ont été plutôt rares ces dernières années. Cela n'est peut-être pas tellement un constat d'échec qu'une indication des limites de la Conférence. Les délégations présentes à la Conférence ne peuvent pas outrepasser leurs instructions respectives, celles-ci étant le reflet de l'intérêt national et de la volonté politique de leur pays. Néanmoins, le Canada est prêt à s'unir à d'autres pays pour demander avec insistance un examen minutieux des méthodes et procédures suivies par la Conférence. Il serait regrettable, voire peut-être tragique, que des occasions de nous rapprocher de nos objectifs nous échappent à cause des faiblesses de l'institution.

Enfin, je suis assuré que l'ambassadeur Beesley peut compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations pour mener à bonne fin la présente session de la Conférence sur le désarmement. »